



RAPPORT FINANCIER 2012

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actif

(en milliers d'euros)

| | Notes | Montant brut | Exercice 2012 Amort. Prov. | Montant net | Exercice 2011 Montant net |
|---|-------|-------------------|-------------------------------|-------------------|------------------------------|
| Actifs non courants | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 | 142 607 | 82 399 | 60 208 | 60 370 |
| Goodwill | 2 | 914 838 | 37 473 | 877 365 | 835 306 |
| Immobilisations du domaine concédé | 3 | 5 086 | 4 070 | 1 016 | 1 211 |
| Immobilisations corporelles | 4 | 3 386 509 | 2 172 823 | 1 213 686 | 1 118 450 |
| Immeubles de placement | 5 | 10 373 | 8 004 | 2 369 | 19 101 |
| Participations dans les sociétés mises en équivalence | 6 | 557 451 | 562 | 556 889 | 480 722 |
| Autres actifs financiers non courants | 7-14 | 263 149 | 20 985 | 242 164 | 180 034 |
| Impôts différés actifs non courants | 20 | 143 308 | | 143 308 | 128 094 |
| Total actifs non courants | | 5 423 321 | 2 326 316 | 3 097 005 | 2 823 288 |
| Actifs courants | | | | | |
| Stocks et travaux en cours | 8-10 | 419 888 | 43 555 | 376 333 | 315 883 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 10 | 8 312 127 | 281 428 | 8 030 699 | 7 279 205 |
| Autres actifs courants | 10 | 376 922 | 92 | 376 830 | 382 933 |
| Actifs d'impôt exigible | 10 | 52 845 | | 52 845 | 45 934 |
| Impôts différés actifs courants | 20 | 138 179 | | 138 179 | 131 425 |
| Actifs financiers courants | 14 | 4 528 | 42 | 4 486 | 2 934 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 9-14 | 1 903 033 | 1 516 | 1 901 517 | 1 578 157 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 9-14 | 1 526 421 | | 1 526 421 | 1 783 750 |
| Total actifs courants | | 12 733 943 | 326 633 | 12 407 310 | 11 520 221 |
| TOTAL ACTIF | | 18 157 264 | 2 652 949 | 15 504 315 | 14 343 509 |

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Passif

(en milliers d'euros)

| | Notes | Exercice 2012 | Exercice 2011 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | | 148 806 | 148 806 |
| Primes liées au capital | | 54 333 | 54 333 |
| Réserves consolidées | | 790 506 | 810 963 |
| Résultat net | | 399 322 | 416 819 |
| Acompte sur dividendes | | | (122 579) |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 1 392 967 | 1 308 342 |
| Intérêts minoritaires | | 303 061 | 296 825 |
| Total capitaux propres | | 1 696 028 | 1 605 167 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions pour retraite et autres avantages au personnel | 11 | 168 988 | 152 060 |
| Provisions pour risques non courantes | 12 | 156 145 | 120 062 |
| Emprunts et dettes financières | 14 | 734 649 | 477 862 |
| Autres passifs non courants | | 131 789 | 93 084 |
| Impôts différés passifs non courants | 20 | 62 000 | 50 235 |
| Total passifs non courants | | 1 253 571 | 893 303 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions pour risques courantes | 12-10 | 1 453 605 | 1 422 067 |
| Fournisseurs | 10 | 4 698 550 | 4 477 448 |
| Autres passifs courants | 10-13 | 5 827 923 | 5 231 898 |
| Passifs d'impôt exigible | 10 | 140 361 | 98 607 |
| Impôts différés passifs courants | 20 | 18 853 | 16 846 |
| Dettes financières courantes | 14 | 415 424 | 598 173 |
| Total passifs courants | | 12 554 716 | 11 845 039 |
| TOTAL PASSIF | | 15 504 315 | 14 343 509 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

| (en milliers d'euros) | Notes | Exercice 2012 | Exercice 2011 |
|---|-----------|---------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 15 | 15 336 701 | 14 107 159 |
| Produits des activités annexes | 17 | 99 588 | 69 688 |
| Produits d'exploitation | | 15 436 289 | 14 176 847 |
| Achats consommés | | (3 288 726) | (3 140 135) |
| Sous-traitance et autres charges externes | | (7 812 376) | (6 948 072) |
| Charges de personnel | | (3 145 832) | (2 929 396) |
| Impôts et taxes | | (195 747) | (169 535) |
| Autres produits et charges opérationnels | | 8 503 | 6 223 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | | (382 245) | (371 533) |
| Résultat opérationnel sur activité | 17 | 619 866 | 624 399 |
| | | <i>(en % du CA)</i> | <i>4,04 %</i> |
| | | | <i>4,43 %</i> |
| Paiements en actions | 18 | (39 045) | (36 696) |
| Perte de valeur des goodwill | | (6 991) | (8 020) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 6 | 65 285 | 58 068 |
| Résultat opérationnel | | 639 115 | 637 751 |
| | | <i>(en % du CA)</i> | <i>4,17 %</i> |
| | | | <i>4,52 %</i> |
| Coût de l'endettement financier brut | | (28 806) | (19 125) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | | 34 443 | 27 114 |
| Coût de l'endettement financier net | | 5 637 | 7 989 |
| Autres produits financiers | 19 | 80 464 | 83 147 |
| Autres charges financières | 19 | (92 340) | (106 447) |
| Charge nette d'impôts | 20 | (194 411) | (171 951) |
| Résultat net de l'exercice | | 438 465 | 450 489 |
| Part des minoritaires | | 39 143 | 33 670 |
| Résultat net part du groupe | | 399 322 | 416 819 |
| | | <i>(en % du CA)</i> | <i>2,60 %</i> |
| | | | <i>2,95 %</i> |
| Nombre d'actions | | 18 600 811 | 18 600 811 |
| Résultat par action (en euros) | | 21,47 | 22,41 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

| (en milliers d'euros) | Exercice 2012 | Exercice 2011 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires) | 438 465 | 450 489 |
| Instrument financiers : variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | (5 169) | (7 747) |
| Écarts de conversion | 24 595 | 3 080 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | 19 426 | (4 667) |
| Résultat global de la période | 457 891 | 445 822 |
| <i>dont :</i> | | |
| Part du Groupe | 420 171 | 416 203 |
| Part des intérêts minoritaires | 37 720 | 29 619 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE IFRS

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)

31/12/2012

31/12/2011

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | 438 465 | 450 489 |
| Dotations nettes aux amortissements | 322 876 | 301 868 |
| Dotations nettes aux provisions | 31 063 | 21 145 |
| Paiement en actions (IFRS 2) et autres retraitements | (29 041) | (17 329) |
| Résultat de cession | (7 616) | (11 281) |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change | (2 195) | (82) |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées | (66 005) | (60 837) |
| Coût de l'endettement financier net | (5 637) | (7 989) |
| Charge d'impôts (y compris impôts différés) | 194 411 | 171 950 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 876 321 | 847 934 |
| Variation du B.F.R. et des provisions courantes | 80 019 | 294 609 |
| Impôts payés | (157 145) | (175 434) |
| Intérêts financiers nets versés | 10 787 | 10 718 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 31 579 | 35 460 |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 841 561 | 1 013 287 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | (456 617) | (380 581) |
| Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | 53 757 | 46 265 |
| Acquisition d'immobilisations financières | (234 669) | (98 826) |
| Cession d'immobilisations financières | 592 | 905 |
| Incidence nette des variations de périmètre | 32 588 | (10 835) |
| Variation des créances financières sur PPP/concessions | (16 846) | (23 686) |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | 720 | 2 769 |
| Autres | (74) | 23 860 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (620 549) | (440 129) |
| Augmentations et réductions de capital | (1 355) | 1 |
| Dividendes distribués par VINCI Construction | (220 049) | (364 762) |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | (10 676) | (16 264) |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 131 657 | 28 185 |
| Variation des emprunts | 127 492 | 168 938 |
| Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes | (334 002) | (235 560) |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | (306 933) | (419 462) |
| Variation de la trésorerie nette | (85 921) | 153 696 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 1 271 422 | 1 099 988 |
| Autres variations | (16 133) | 17 738 |
| Trésorerie nette à la clôture | 1 169 368 | 1 271 422 |
| Trésorerie nette à la clôture | 1 169 368 | 1 271 422 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 1 901 517 | 1 578 157 |
| Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers | 164 | 7 093 |
| Dettes financières non courantes | (733 822) | (467 842) |
| Autres dettes financières courantes (hors découverts) | (56 280) | (84 312) |
| Juste valeur des produits dérivés nets | (2 805) | (11 246) |
| Excédent financier net à la clôture | 2 278 142 | 2 293 272 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

| (en milliers d'euros) | Capital social | Primes liées au capital | Réserves consolidées | Réserves de conversions | Résultat net | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Total part du Groupe | Minoritaires | Total |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------|---|----------------------|----------------|------------------|
| Au 31 décembre 2010 | 148 806 | 54 333 | 697 268 | (40 690) | 416 941 | (2 255) | 1 274 403 | 269 336 | 1 543 739 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 416 941 | | (416 941) | | | | |
| Dividendes distribués | | | (242 183) | | | | (242 183) | (16 264) | (258 447) |
| Acompte sur dividendes | | | (122 579) | | | | (122 579) | | (122 579) |
| Résultat de l'exercice | | | | | 416 819 | | 416 819 | 33 670 | 450 489 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur | | | | | | (4 462) | (4 462) | (3 285) | (7 747) |
| Paiement en actions (IFRS 2) | | | (4 897) | | | | (4 897) | | (4 897) |
| Écarts de conversion | | | 82 | 3 764 | | | 3 846 | (766) | 3 080 |
| Variations de périmètre et divers | | | (13 271) | 666 | | | (12 605) | 14 134 | 1 529 |
| Au 31 décembre 2011 | 148 806 | 54 333 | 731 361 | (36 260) | 416 819 | (6 717) | 1 308 342 | 296 825 | 1 605 167 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 416 819 | | (416 819) | | | | |
| Dividendes distribués | | | (220 049) | | | | (220 049) | (10 676) | (230 725) |
| Résultat de l'exercice | | | | | 399 322 | | 399 322 | 39 143 | 438 465 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur | | | (528) | | | (255) | (783) | (4 386) | (5 169) |
| Paiement en actions (IFRS 2) | | | (13 626) | | | | (13 626) | | (13 626) |
| Écarts de conversion | | | 520 | 21 112 | | | 21 632 | 2 963 | 24 595 |
| Variations de périmètre et divers | | | (101 700) | (171) | | | (101 871) | (20 808) | (122 679) |
| Au 31 décembre 2012 | 148 806 | 54 333 | 812 797 | (15 319) | 399 322 | (6 972) | 1 392 967 | 303 061 | 1 696 028 |

SOMMAIRE

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

| | |
|--|-----------|
| A. Principes comptables et méthodes d'évaluation | 9 |
| 1. Principes généraux | 9 |
| 2. Méthodes de consolidation | 10 |
| 3. Règles et méthodes d'évaluation | 12 |
| B. Acquisitions d'entreprises | 22 |
| C. Informations sectorielles | 22 |
| D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat | 23 |
| 1. Immobilisations incorporelles nettes | 23 |
| 2. Goodwill | 23 |
| 3. Immobilisations du domaine concédé | 24 |
| 4. Immobilisations corporelles nettes | 24 |
| 5. Immeubles de placement | 25 |
| 6. Participations dans les sociétés mises en équivalence | 26 |
| 7. Autres actifs financiers non courants | 27 |
| 8. Stocks et travaux en cours | 27 |
| 9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie | 27 |
| 10. Besoin (excédent) en fonds de roulement | 28 |
| 11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel | 28 |
| 12. Provisions pour risques et charges | 30 |
| 13. Autres passifs courants | 30 |
| 14. Excédent financier net et ressources de financement | 31 |
| 15. Chiffre d'affaires | 32 |
| 16. Informations sectorielles | 33 |
| 17. Résultat opérationnel sur activité | 34 |
| 18. Paiement en actions | 34 |
| 19. Autres produits et charges financiers | 36 |
| 20. Analyse de la charge nette d'impôts | 36 |
| 21. Contrats de construction | 37 |
| 22. Transactions avec les parties liées | 38 |
| 23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus | 38 |
| 24. Litiges et arbitrages | 39 |
| 25. Principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2012 | 40 |

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir note A.1.1 "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012").

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- ▶ IFRS 7 amendée "Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers" ;
- ▶ IAS 12 amendée "Recouvrement des actifs sous-jacents".

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB, mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- ▶ IFRS 10 "États financiers consolidés" ;
- ▶ IFRS 11 "Partenariats" ;
- ▶ IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités" ;
- ▶ IAS 27 révisée "États financiers individuels" ;
- ▶ IAS 28 révisée "Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises".

Autres normes :

- ▶ IAS 1 amendée "Présentation des autres éléments du résultat global" ;
- ▶ IFRS 7 amendée "Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers" ;
- ▶ IFRS 13 "Évaluation à la juste valeur" ;
- ▶ IAS 19 amendée "Avantages au personnel" ;
- ▶ IAS 32 amendée "Compensation d'actifs et de passifs financiers".

VINCI Construction mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

La norme IAS 19 amendée "Avantages du personnel" sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- ▶ la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés seront supprimées (voir note A.3.26.1 "Provisions pour retraite") ;
- ▶ le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera désormais fondé sur le même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- ▶ la comptabilisation en résultat opérationnel des impacts afférents aux modifications de régimes ;

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

► la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Une analyse détaillée des impacts de la norme amendée sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2012 est en cours.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

| | 31 décembre 2012 | | | 31 décembre 2011 | | |
|---------------------|------------------|------------|------------|------------------|------------|------------|
| | Total | France | Étranger | Total | France | Étranger |
| Intégration globale | 735 | 372 | 363 | 724 | 373 | 351 |
| Mise en équivalence | 265 | 15 | 250 | 248 | 19 | 229 |
| Total | 1 000 | 387 | 613 | 972 | 392 | 580 |

2.2. Opérations intra-Groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique "Résultat de change" et présentés en "Autres produits et charges financier" au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

2.7. Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- ▶ soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- ▶ soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente,

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et sur les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.12 "Goodwill".

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note D.18 "Paiements en actions".

3.1.4. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note D.11 "Engagements de retraite et autres avantages au personnel". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- ▶ les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- ▶ les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 "Contrats de construction") ;
- ▶ les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses, privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- ▶ des sociétés intégrées globalement ;
- ▶ des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

Il inclut le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 "Contrats de construction" présentée ci-dessous.

3.3. Produits des activités annexes

Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5. Contrats de concessions

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- ▶ une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- ▶ une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- ▶ de la part du concédant : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des "Prêts et créances" qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique sur tous les contrats du Groupe signés en partenariat public-privé (PPP).

- ▶ Il existe également le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le Groupe n'est pas concerné par ce traitement.

3.6. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI, et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel.

3.6.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.6.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers, tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3. Plan d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de Vinci Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

À l'international, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président directeur général, des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans quatorze pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes à celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires. Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté dans la note annexe dédiée.

3.7. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ▶ le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- ▶ la rubrique « produits financiers des placements de trésorerie » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

3.9. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adopté à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Goodwill". Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

| | |
|--|----------------|
| ► Gros œuvre | de 20 à 50 ans |
| ► Installations générales techniques | de 5 à 20 ans |
| Matériels de chantiers et installations techniques | de 3 à 12 ans |
| Matériels de transport | de 3 à 5 ans |
| Agencements | de 8 à 10 ans |
| Mobiliers et matériels de bureau | de 3 à 10 ans |

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A 3.28.2 "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

3.20.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie "Titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

► Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

► Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie "Prêts et créances au coût amorti" comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé, dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.24. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.25 "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.26.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.26.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "Autres passifs courants". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "Provisions courantes".

3.27. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.28. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.28.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.28.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- ▶ une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- ▶ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- ▶ une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en "Actifs financiers non courants" ou "Autres emprunts et dettes financières non courantes". La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en "Actifs financiers courants" ou "Dettes financières courantes".

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.28.3. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice, Entrepose Contracting a pris le contrôle de Geostock, groupe spécialisé dans le stockage souterrain. Cette prise de contrôle s'est réalisée par étapes. En effet, Entrepose Contracting qui exerçait une influence notable sur Geostock avec 25 % du capital a acquis, en juin 2012, 25 % complémentaires lui procurant alors un contrôle conjoint. En novembre 2012, Entrepose Contracting a acquis 40 % complémentaires, portant sa participation à 90 % du capital, en lui donnant à cette même date le contrôle exclusif de Geostock. L'allocation provisoire du prix d'acquisition total de 57,7 millions d'euros, réglé en numéraire, a conduit à comptabiliser un goodwill de 23,1 millions d'euros.

Le 29 novembre 2012, VINCI Construction a procédé au rachat des minoritaires du groupe Entrepose Contracting, désormais détenu à 100 %. L'opération, d'un montant versé en numéraire de 128 millions d'euros, a été comptabilisée en tant que transaction entre actionnaires dans les états financiers consolidés du Groupe.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de management, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités et/ou zones d'intervention des pôles sont les suivantes :

Pôle de management 1

- ▶ VINCI Construction France : intervient en France métropolitaine sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique et des services à travers un réseau d'implantations locales.
- ▶ Compagnie d'Entreprise CFE : est leader sur les métiers de la construction au Benelux et acteur majeur mondial du dragage au travers de sa filiale DEME.
- ▶ Sogea-Satom : exerce l'ensemble des métiers de la construction en Afrique.
- ▶ VINCI Construction Dom-Tom : exerce l'ensemble des métiers de la construction dans la France d'outre-mer.
- ▶ Filiales Europe Centrale : interviennent en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie sur les marchés du bâtiment, du génie civil et de l'hydraulique.

Pôle de management 2

- ▶ Soletanche Freyssinet : développe et met en œuvre des expertises dans les métiers à haute technicité du génie civil spécialisé, tels que, structures, fondations spéciales, technologies du sol et de l'ingénierie nucléaire.
- ▶ VINCI Construction UK : exerce une activité régionale et nationale dans les métiers du BTP au Royaume-Uni.
- ▶ Entrepose Contracting : est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans le domaine de l'énergie.
- ▶ VINCI Construction Grands Projets : conçoit et réalise, partout dans le monde, de grands ouvrages complexes de génie civil et de bâtiment.
- ▶ VINCI Construction Terrassement : intervient essentiellement sur le terrassement d'infrastructures routières et ferroviaires.
- ▶ Dodin Campenon Bernard : participe à de grands ouvrages de génie civil en France.

D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Augmentation | Diminution | Écarts conv. variation de périmètre et autres | 31/12/2012 |
|------------------------------|---------------|--------------|----------------|--|---------------|
| Valeur brute | 131 153 | 8 571 | (3 710) | 6 593 | 142 607 |
| Amortissements et provisions | (70 783) | (8 153) | 2 172 | (5 635) | (82 399) |
| Total valeur nette | 60 370 | 418 | (1 538) | 958 | 60 208 |

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences de logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'exercice.

2. GOODWILL

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Pertes de valeur | Valeur nette |
|------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| Goodwill au début de l'exercice | 866 751 | (31 445) | 835 306 |
| Goodwill constatés dans l'exercice | 19 304 | | 19 304 |
| Amortissements et provisions | | (7 231) | (7 231) |
| Écarts de conversion et autres | 28 783 | 1 203 | 29 986 |
| Total | 914 838 | (37 473) | 877 365 |

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :

| (en milliers d'euros) | Valeur nette |
|--------------------------|--------------|
| VINCI Construction UK | 207 230 |
| Soletanche Bachy | 170 628 |
| Nuvia | 143 063 |
| Entrepose Contracting | 114 458 |
| Entrepose Services | 23 497 |
| Geostock | 21 651 |
| Holding Cofor | 11 124 |
| VMA | 11 115 |
| Structures Île-de-France | 10 731 |
| GFWA PTY LTD Australie | 10 728 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs" les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2012.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes - investissements opérationnels - variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant - jusqu'à la cinquième année - un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

| (en millions d'euros) | Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2012 | Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie | | | | Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice | |
|-----------------------|---|--|---------------------------------------|--|--|--|--------------|
| | | Taux de croissance (années n+1 à n+5) | Taux de croissance (valeur terminale) | Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2012 | Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2011 | 2012 | 2011 |
| Soletanche Bachy | 170,6 | 2,7 % | 1,5 % | 10,6 % | 11,4 % | - | - |
| Entrepose Contracting | 114,5 | 6,8 % | 1,0 % | 11,2 % | 11,6 % | - | - |
| Autres goodwill | 592,3 | -3 % à 5 % | 1 % à 5 % | 8,2 % à 16,7 % | 8,66 % à 16,24 % | (7,0) | (8,0) |
| Total | 877,4 | | | | | (7,0) | (8,0) |

3. IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Augmentation | Diminution | Écarts conv. variation de périmètre et autres | 31/12/2012 |
|------------------------------|--------------|--------------|------------|---|--------------|
| Valeur brute | 5 086 | | | | 5 086 |
| Amortissements et provisions | (3 875) | (195) | | | (4 070) |
| Total valeur nette | 1 211 | (195) | 0 | 0 | 1 016 |

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

4.1. Variation de l'exercice

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Augmentation | Diminution | Écarts conv. variation de périmètre et autres | 31/12/2012 |
|------------------------------|------------------|----------------|-----------------|---|------------------|
| Valeur brute | 3 136 042 | 431 066 | (220 438) | 39 839 | 3 386 509 |
| Amortissements et provisions | (2 017 592) | (324 357) | 194 841 | (25 715) | (2 172 823) |
| Total valeur nette | 1 118 450 | 106 709 | (25 597) | 14 124 | 1 213 686 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

4.2. Répartition par nature

(en milliers d'euros)

| | Valeur brute | Amortissements | Valeur nette |
|--|------------------|--------------------|------------------|
| Terrains | 74 405 | (8 153) | 66 252 |
| Constructions | 286 477 | (134 773) | 151 704 |
| Installations techniques, matériel | 2 740 328 | (1 865 821) | 874 507 |
| Mobilier de bureau, informatique, agencement | 230 117 | (162 590) | 67 527 |
| Immobilisations en cours | 55 182 | (1 486) | 53 696 |
| Total valeur nette | 3 386 509 | (2 172 823) | 1 213 686 |

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

4.3. Investissements de l'exercice

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2012 |
|--|----------------|
| Terrains | 3 409 |
| Constructions | 15 789 |
| Installations techniques, matériel | 342 245 |
| Mobilier de bureau, informatique, agencement | 33 426 |
| Immobilisations en cours | 36 197 |
| Total Investissements | 431 066 |

4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location financement représentent un montant de 120 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Augmentation | Diminution | Écarts conv. variation de périmètre et autres | 31/12/2012 |
|------------------------------|---------------|--------------|------------|---|--------------|
| Valeur brute | 27 774 | 746 | (50) | (18 097) | 10 373 |
| Amortissements et provisions | (8 673) | (48) | 50 | 667 | (8 004) |
| Total valeur nette | 19 101 | 698 | 0 | (17 430) | 2 369 |

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

6. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

6.1. Variation de l'exercice

(en milliers d'euros)

| | 2011 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Valeur des titres en début d'exercice | 451 205 | 480 722 |
| Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence | 7 042 | 12 144 |
| Part du Groupe dans les résultats de l'exercice | 58 068 | 65 285 |
| Dividendes distribués | (35 460) | (31 579) |
| Variations de périmètre, écarts de conversion et autres | (133) | 30 317 |
| Total valeur nette | 480 722 | 556 889 |

6.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les principales participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

| | % détention | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|-----------------------------------|-------------|----------------|----------------|
| DEME (filiale de CFE en Belgique) | 50,00 % | 347 933 | 375 420 |
| QDVC | 49,00 % | 14 419 | 11 247 |

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Compte de résultat | | |
| Chiffre d'affaires | 1 299 072 | 1 310 215 |
| Résultat opérationnel | 112 941 | 106 502 |
| Résultat net | 58 068 | 65 285 |
| Bilan | | |
| Actifs non courants | 1 266 899 | 1 530 820 |
| Actifs courants | 829 251 | 887 473 |
| Capitaux propres | (460 991) | (497 735) |
| Passifs non courants | (782 955) | (1 028 598) |
| Passifs courants | (852 204) | (891 960) |
| Endettement financier net | (462 894) | (546 063) |

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Pertes de valeur | Valeur nette |
|---|----------------|------------------|----------------|
| Créances financières PPP | 43 890 | | 43 890 |
| Titres de participations | 54 750 | (17 964) | 36 786 |
| Autres actifs financiers disponibles à la vente | 835 | (234) | 601 |
| Autres actifs financiers non courants | 128 294 | (2 787) | 125 507 |
| Fonds de pension - actif financier net excédentaire | 35 380 | | 35 380 |
| Total valeur nette | 263 149 | (20 985) | 242 164 |

8. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Stocks | 279 939 | 345 766 |
| Travaux en cours | 35 944 | 30 567 |
| Total valeur nette | 315 883 | 376 333 |

9. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE, DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 1 578 157 | 1 901 517 |
| Équivalents de trésorerie | 707 849 | 549 351 |
| Disponibilités | 1 075 901 | 977 070 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 1 783 750 | 1 526 421 |

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI SA, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

10. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|--------------------|--------------------|
| Stocks et travaux en cours (en valeur nette) | 315 883 | 376 333 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 7 279 205 | 8 030 699 |
| Autres actifs courants | 382 933 | 376 830 |
| Actifs d'impôts exigible | 45 934 | 52 845 |
| Stocks et créances d'exploitation (I) | 8 023 955 | 8 836 707 |
| Dettes fournisseurs | 4 477 448 | 4 698 550 |
| Autres passifs courants | 5 231 898 | 5 827 923 |
| Passifs d'impôts exigible | 98 607 | 140 361 |
| Dettes d'exploitation (II) | 9 807 953 | 10 666 834 |
| Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II) | (1 783 998) | (1 830 127) |
| Provisions courantes | (1 422 067) | (1 453 605) |
| Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes) | (3 206 065) | (3 283 732) |

11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers d'euros)

11.1. Engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2012 s'élevaient au total à 159 272 milliers d'euros (dont 146 816 à plus d'un an), contre 145 053 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (dont 133 006 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 12 456 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 12 047 milliers d'euros au 31 décembre 2011, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent :

- ▶ les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur) ;
- ▶ les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC., Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes :

| Plan | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---|-------------|------------|
| Taux d'actualisation | 5,0 % | 3,5 % |
| Taux d'inflation | 2,2 % | 2,0 % |
| Taux de revalorisation des salaires | 0 % - 4 % | 0 % - 4 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 2 % - 2,2 % | 2,0 % |
| Durée active résiduelle moyenne probable des employés | 1 - 20 ans | 1 - 22 ans |

RAPPORT FINANCIER 2012

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

| Plan | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---|---------------|------------------------------|
| Taux d'actualisation | 5,1 % | 4,4 % |
| Taux d'inflation | 2,5 % - 3,4 % | 1,8 % - 2,6 % ^(*) |
| Taux de revalorisation des salaires | 2,7 % - 4,5 % | 2,6 % - 4,0 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 3,4 % - 3,8 % | 2,5 % - 3,6 % |
| Durée active résiduelle moyenne probable des employés | 7 -13 ans | 5-16 ans |

(*) Taux CPI : 1,8 % ; taux RPI : 2,6 %.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method* qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2012. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2012 qui est retenue.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

| (en millions d'euros) | 31/12/2012 | | | 31/12/2011 | | |
|---|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | France | Étranger | Total | France | Étranger | Total |
| Valeur actuelle des engagements de retraite | (449,6) | (331,1) | (780,7) | (385,3) | (301,1) | (686,4) |
| Juste valeur des actifs financiers | 192,8 | 307,5 | 500,3 | 166,9 | 276,1 | 443,0 |
| Surplus (ou déficit) | (256,8) | (23,6) | (280,4) | (218,4) | (25,0) | (243,4) |
| Provisions reconnues au bilan | (142,1) | (17,1) | (159,3) | (128,0) | (17,1) | (145,1) |
| Actifs reconnus au bilan | | 35,4 | 35,4 | | 24,2 | 24,2 |
| Éléments non reconnus au bilan | (114,6) | (41,9) | (156,5) | (90,4) | (32,1) | (122,5) |
| Écarts actuariels | (105,5) | (41,9) | (147,4) | (80,3) | (32,1) | (112,4) |
| Coût des services passés | (9,1) | | (9,1) | (10,1) | | (10,1) |
| Actifs non reconnus au bilan | | | | | | |

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 34,1 millions d'euros.

11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2012 au total s'élève à 24 901 milliers d'euros (dont 22 171 milliers à plus d'un an), contre 21 358 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (dont 19 054 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 2 730 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et de 2 304 milliers d'euros au 31 décembre 2011, est présentée au bilan en autres passifs courants. Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

11.3. Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 89 000 heures en 2012.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | Dotations | Reprises | Reprises non utilisées | Autres variations | 31/12/2012 |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------------|-------------------|------------------|
| Garanties données aux clients | 417 311 | 103 089 | (90 891) | (17 763) | (6 627) | 405 119 |
| Pertes à terminaison | 261 280 | 135 727 | (193 950) | (1 660) | 1 777 | 203 174 |
| Litiges | 297 873 | 156 275 | (92 939) | (23 958) | 7 806 | 345 057 |
| Restructuration | 9 015 | 9 440 | (11 360) | (691) | (407) | 5 997 |
| Autres risques courants | 293 583 | 182 322 | (103 597) | (16 034) | 17 232 | 373 506 |
| Actualisation prov. risques et charges courantes | (1 263) | | 410 | | | (853) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | 144 268 | | | | (22 663) | 121 605 |
| Risques courants | 1 422 067 | 586 853 | (492 327) | (60 106) | (2 882) | 1 453 605 |
| Risques sur filiales | 24 980 | 1 051 | (252) | (114) | 4 864 | 30 529 |
| Autres risques non courants | 240 984 | 70 469 | (57 147) | (6 648) | 1 197 | 248 855 |
| Actualisation prov. risques et charges non courantes | (1 634) | | | | | (1 634) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | (144 268) | | | | 22 663 | (121 605) |
| Risques non courants | 120 062 | 71 520 | (57 399) | (6 762) | 28 724 | 156 145 |
| Total général | 1 542 129 | 658 373 | (549 726) | (66 868) | 25 842 | 1 609 750 |

13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---|------------------|------------------|
| Clients - Avances sur travaux | 895 944 | 964 522 |
| Produits constatés d'avance | 1 456 462 | 1 760 906 |
| Comptes courants d'exploitation | 780 157 | 922 369 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 378 889 | 1 440 709 |
| Dettes sur immobilisations | 37 986 | 21 217 |
| Autres dettes courantes | 668 109 | 703 014 |
| Provisions pour engagements de retraite et autres avantages aux personnels part à moins d'un an | 14 351 | 15 186 |
| Autres passifs courants | 5 231 898 | 5 827 923 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

14. EXCÉDENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 2 278 142 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---|--------------------|--------------------|
| Autres emprunts et dettes financières (a) | (467 842) | (733 822) |
| Juste valeur des produits dérivés passif non courants | (10 020) | (827) |
| Dettes financières non courantes | (477 862) | (734 649) |
| Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a) | (68 695) | (44 600) |
| Comptes courants de trésorerie passif | (5 603) | (6 209) |
| Autres dettes financières courantes | (10 014) | (5 471) |
| Juste valeur des produits dérivés passifs courants | (1 533) | (2 092) |
| Découverts | (512 328) | (357 052) |
| Dettes financières courantes | (598 173) | (415 424) |
| Dettes financières | (1 076 035) | (1 150 073) |
| Juste valeur des produits dérivés actif | 306 | 114 |
| Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers | 63 | 48 |
| Prêt LT sur filiales consolidées part à < 1 an | 7 031 | 115 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 1 578 157 | 1 901 517 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 1 783 750 | 1 526 421 |
| Excédent financier net | 2 293 272 | 2 278 142 |

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 758,3 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

| Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|------------------|------------------|
| OPCVM - Équivalents de trésorerie | 707 849 | 549 351 |
| Disponibilités | 1 075 901 | 977 070 |
| Découverts bancaires | (512 328) | (357 052) |
| Trésorerie nette | 1 271 422 | 1 169 369 |

| Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts bancaires et autres dettes financières | 214,4 | 239,8 |
| Emprunts liés aux retraitements des locations financements | 63,3 | 44,5 |
| Emprunts groupe VINCI | 258,8 | 494,1 |
| Emprunts et dettes financières à long terme (a) | 536,5 | 778,4 |

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué et des crédits bilatéraux de CFE qui sont soumis à des covenants tenant compte, entre autre, des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash flow généré.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires de l'exercice | 15 337 | 14 107 |
| · Chiffre d'affaires des sociétés entrantes | (70) | 134 |
| · Chiffre d'affaires des sociétés sortantes | | |
| · Effet de change | | 216 |
| Chiffre d'affaires à structure et change constants | 15 267 | 14 457 |

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent.

| CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|---------------|---------------|
| · France (y compris DOM-TOM) | 8 419 | 7 729 |
| · Europe hors France | 3 715 | 3 572 |
| · Afrique | 1 388 | 1 390 |
| · Amériques | 718 | 559 |
| · Moyen-Orient | 145 | 213 |
| · Asie | 438 | 348 |
| · Océanie | 512 | 296 |
| Total | 15 337 | 14 107 |

| CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|---------------|---------------|
| · Bâtiment | 6 484 | 6 046 |
| · Génie civil et terrassement | 6 148 | 5 601 |
| · Travaux hydrauliques | 899 | 903 |
| · Routes | 874 | 695 |
| · Facility Management et autres services | 349 | 306 |
| · Montage et Promotion immobilière | 181 | 157 |
| · T.P. Environnement | 128 | 131 |
| · Prestations de services et autres | 274 | 269 |
| Total | 15 337 | 14 107 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

16. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR DIVISION

Exercice 2012

| (en millions d'euros) | | Chiffre d'affaires | Résultat opérationnel sur activité | % du chiffre d'affaires |
|-----------------------------|---|--------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Pôle de management 1 | VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom et Filiales Europe centrale | 9 439 | 395 | 4,2 % |
| Pôle de management 2 | Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK, Entrepose Contracting, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard | 5 958 | 155 | 2,6 % |
| Holding et autres activités | | | 69 | |
| Éliminations | | (61) | | |
| TOTAL | | 15 337 | 620 | 4,0 % |

Exercice 2011

| (en millions d'euros) | | Chiffre d'affaires | Résultat opérationnel sur activité | % du chiffre d'affaires |
|-----------------------------|---|--------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Pôle de management 1 | VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom et Filiales Europe centrale | 8 872 | 394 | 4,4 % |
| Pôle de management 2 | Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK, Entrepose Contracting, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard | 5 289 | 221 | 4,2 % |
| Holding et autres activités | | | 10 | |
| Éliminations | | (54) | | |
| TOTAL | | 14 107 | 624 | 4,4 % |

17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 15 336 701 | 14 107 159 |
| Produits des activités annexes | 99 588 | 69 688 |
| Produits d'exploitation | 15 436 289 | 14 176 847 |
| Achats (matières premières, fournitures, marchandises) | (3 288 726) | (3 140 135) |
| Sous-traitance et autres charges externes | (7 812 376) | (6 948 072) |
| Frais de personnel | (3 145 832) | (2 929 396) |
| Impôts et taxes | (195 747) | (169 535) |
| Autres produits et charges opérationnels | 8 503 | 6 223 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (322 876) | (301 868) |
| Dotation nettes aux provisions d'exploitation | | |
| · Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | (654) | (2 388) |
| · Dépréciation d'actifs | (8 309) | 16 357 |
| · Engagements retraite et autres avantages | (6 494) | (8 302) |
| · Risques et charges courants et non courants | (43 912) | (75 332) |
| Résultat opérationnel sur activité | 619 866 | 624 399 |

Les produits des activités annexes s'élevaient à 99,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 65,2 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 10,6 millions d'euros et de produits locatifs pour 16,9 millions d'euros.

18. PAIEMENT EN ACTIONS (en millions d'euros)

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 39 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2012, dont 6,3 millions d'euros au titre des plans de stock-options, 5,1 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, 26,5 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance et 1,1 million d'euros au titre du Castor International.

18.1. Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10% jusqu'au plan du 3^e quadrimestre 2012 et a été réduite à 5% pour le plan du 1^{er} quadrimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci était plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du 1^{er} quadrimestre 2013.

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ durée de la période de souscription : 4 mois,
- ▶ durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2012 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (cinq ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche *value at risk*.

18.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Le conseil d'administration de VINCI du 12 avril 2012 a mis en place un nouveau plan d'options sur actions avec effet au 12 avril 2012.

Le conseil d'administration de VINCI du 2 mai 2011 a mis en place un nouveau plan d'options sur actions avec effet au 2 mai 2011.

Le conseil d'administration de VINCI du 9 juillet 2010 a mis en place un nouveau plan d'options sur actions avec effet au 9 juillet 2010.

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type Monte-Carlo.

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sont les suivantes :

| Plan | 12/04/2012 | 02/05/2011 | 09/07/2010 |
|--|------------|------------|------------|
| Volatilité (*) | 27,65 % | 26,93 % | 34,22 % |
| Rendement attendu de l'action | 6,95 % | 8,29 % | 7,24 % |
| Taux de rendement sans risque (**) | 1,29 % | 2,62 % | 1,59 % |
| Taux de distribution du dividende espéré (***) | 5,26 % | 4,05 % | 4,99 % |
| Juste valeur de l'option (en euros) | 4,02 | 7,66 | 4,43 |

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à cinq ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

18.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

| | Plan 2012 | Plan 2011 | Plan 2010 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros) | 36,37 | 44,87 | 35,44 |
| Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros) | 28,00 | 36,90 | 28,30 |
| Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %) | 77,00 % | 82,25 % | 79,85 % |
| Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition | 2 ans | 2 ans | 2 ans |
| Taux d'intérêt sans risque (*) | 0,36 % | 1,81 % | 0,97 % |

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-----------------|-----------------|
| Dividendes perçus | 720 | 2 769 |
| Résultat de change | (5 613) | (6 055) |
| Impact d'actualisation | (9 829) | (9 113) |
| Plus ou moins-values de cession de titres et sortie de réserves | 4 976 | 5 509 |
| Autres produits et charges financiers nets | (2 130) | (16 410) |
| Autres produits et charges financiers nets | (11 876) | (23 300) |

20. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

20.1. Analyse de la charge nette d'impôts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Impôts courants et différés | (194 411) | (171 951) |
| Taux d'impôt effectif | 34,25% | 30,47% |

20.2. Taux d'impôt effectif

| | |
|--|------------------|
| Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées | 567 591 |
| Taux d'imposition théorique | 34,43% |
| Impôts attendus | (195 422) |
| Perte de valeur des Goodwill | (2 267) |
| Résultat taxé à taux réduit et autres taux | 8 378 |
| Différentiel de taux (N/N-1) | (627) |
| Différentiel de taux (pays étranger) | 46 504 |
| Création (utilisation) de déficit reportables n'ayant pas données lieu à impôt différé | (41 150) |
| Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts | 166 |
| Différences permanentes et divers | (9 993) |
| Impôts effectivement constatés | (194 411) |
| Taux d'impôt effectif | 34,25% |

20.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

| Actif | Passif | Net |
|---------|--------|---------|
| 281 487 | 80 853 | 200 634 |

20.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2012 à 134 millions d'euros.

21. CONTRATS DE CONSTRUCTION

21.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne "Contrats de construction en cours, actifs". S'il est négatif, il est présenté sur la ligne "Contrats de construction en cours, passifs".

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|--------------|--------------|
| Contrats de construction en cours , actifs | 971 | 1 123 |
| Contrats de construction en cours, passifs | (1 196) | (962) |
| Contrats de construction en cours | (225) | 161 |
| Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour | 32 375 | 31 409 |
| Factures émises | (32 600) | (31 248) |
| Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients | (225) | 161 |
| Avances reçues des clients | (693) | (598) |
| Contrats de construction en cours, nets | (918) | (437) |

21.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Engagements donnés | Engagements reçus |
|--|--------------------|-------------------|
| Bonne exécution et performance bonds | 1 995 | 250 |
| Retenues de garanties | 1 693 | 368 |
| Paiement à terme sous-traitants & fournisseurs | 1 248 | 399 |
| Cautions d'avances (restitutions d'acomptes) | 1 077 | 106 |
| Soumission | 84 | |
| Cautions fiscales, sociales et douanières | 22 | |
| Total | 6 119 | 1 123 |

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur du concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- ▶ la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- ▶ les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

22.1. Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, a représenté un montant de 3 836 711 euros en 2012.

22.2. Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note D.6.2 "Informations financières sur les sociétés mises en équivalence".

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

| (en millions d'euros) | Engagements donnés | Engagements reçus |
|---------------------------------|--------------------|-------------------|
| Cautions fiscales et douanières | 1,5 | |
| Contrats de location simple | 316,0 | |
| Sûretés réelles | 16,0 | 3,0 |
| Autres engagements | 370,0 | 59,0 |
| Total | 703,5 | 62,0 |

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

24. LITIGES ET ARBITRAGES

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. En mars 2011, le juge de la mise en état a fait injonction à la Région Île-de-France de préciser et de diviser sa demande en autant de sous-dossiers que de marchés, et par ordonnance du 31 mai 2012, il a décidé de fractionner le débat afin de traiter dans un premier temps des fins de non recevoir soulevées par les défendeurs et dans un deuxième temps des questions de fond en renvoyant les parties à une audience de mise en état. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence ⁽¹⁾ et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anti-concurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Au 31 décembre 2012, le Groupe continue de traiter ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.
- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés "Brightwater central"). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat, et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County, tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County doit à présent rendre un jugement dont l'objet sera de formaliser ce verdict. Ce jugement pourra faire l'objet d'un appel devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe, qui a pris acte de ce verdict, estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare-Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence ⁽¹⁾ le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

(1) Devenu Autorité de la Concurrence

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

25. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2012

| | Méthode de consolidation | % d'intérêts |
|--|--------------------------|--------------|
| 1/ Société mère | | |
| VINCI Construction | IG | 100,0 |
| 2/ Sociétés contrôlées | | |
| VINCI Construction France | IG | 100,0 |
| Bateg | IG | 100,0 |
| Botte Fondations | IG | 100,0 |
| Bourdarios | IG | 100,0 |
| Campenon Bernard Construction | IG | 100,0 |
| Campenon Bernard Industrie | IG | 100,0 |
| Campenon Bernard Sud-Est | IG | 100,0 |
| Chantiers Modernes Construction (*) | IG | 100,0 |
| Dumez Île-de-France | IG | 100,0 |
| Dumez Méditerranée | IG | 100,0 |
| Dumez Sud | IG | 100,0 |
| EMCC | IG | 100,0 |
| GTM Bâtiment | IG | 100,0 |
| GTM Bâtiment et Génie Civil Lyon | IG | 100,0 |
| GTM Normandie Centre | IG | 100,0 |
| GTM Sud | IG | 100,0 |
| GTM Sud-Ouest TPGC | IG | 100,0 |
| GTM TP Île-de-France | IG | 100,0 |
| Lainé Delau | IG | 100,0 |
| Les Travaux du Midi | IG | 100,0 |
| Petit | IG | 100,0 |
| Sicra Île-de-France | IG | 100,0 |
| Société d'ingénierie et de réalisation de construction | IG | 100,0 |
| Sogea Atlantique BTP | IG | 100,0 |
| Sogea Caroni | IG | 100,0 |
| Sogea Centre | IG | 100,0 |
| Sogea Île-de-France Hydraulique (**) | IG | 100,0 |

(*) Transfert d'activité de Chantiers Modernes BTP à Chantiers Modernes Construction

(**) Transfert d'activité de Sogea Environnement à Sogea Île-de-France Hydraulique

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

| | Méthode de consolidation | % d'intérêts |
|--|--------------------------|--------------|
| 2/ Sociétés contrôlées (suite) | | |
| Sogea Nord-Ouest | IG | 100,0 |
| Sogea Nord-Ouest TP | IG | 100,0 |
| Sogea Picardie | IG | 100,0 |
| Sogea Sud | IG | 100,0 |
| Sogea Sud-Ouest Hydraulique | IG | 100,0 |
| Sogea Travaux Publics et Industries en Île-de-France | IG | 100,0 |
| VINCI Environnement | IG | 100,0 |
| Compagnie d'entreprises CFE (Belgique) | IG | 46,8 |
| BPC, Amart, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Vanderhoydoncks, CFE Polska, CFE Hungary, Cli Sa, VMA | IG | 46,8 |
| CFE Nederland | IG | 46,8 |
| Sogea-Satom | IG | 100,0 |
| Sogea-Satom et ses filiales (pays africains) | IG | 100,0 |
| VINCI Construction Dom-Tom | IG | 100,0 |
| Dumez-GTM Calédonie | IG | 100,0 |
| GTM Guadeloupe | IG | 100,0 |
| Nofrayane (Guyane française) | IG | 100,0 |
| SBTPC (Réunion) | IG | 100,0 |
| Sogea Mayotte | IG | 100,0 |
| Sogea Réunion | IG | 100,0 |
| Soletanche Freyssinet | IG | 100,0 |
| Agra Foundations | IG | 100,0 |
| Bachy Soletanche Group Ltd. (Hong Kong) | IG | 100,0 |
| Bachy Soletanche Ltd. (Royaume-Uni) | IG | 100,0 |
| Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd. | IG | 100,0 |
| Cimesa (Mexique) | IG | 100,0 |
| Freyssinet Australia | IG | 100,0 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

| | Méthode de consolidation | % d'intérêts |
|--|--------------------------|--------------|
| 2/ Sociétés contrôlées (suite) | | |
| Freyssinet France | IG | 100,0 |
| Freyssinet International et Cie | IG | 100,0 |
| Freyssinet UK | IG | 100,0 |
| March Construction Ltd | IG | 55,0 |
| MCCF | IG | 100,0 |
| Menard | IG | 100,0 |
| Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis) | IG | 100,0 |
| Nuvia Ltd. (Royaume-Uni) | IG | 100,0 |
| Roger Bullivant | IG | 100,0 |
| Soletanche Bachy France | IG | 100,0 |
| Soletanche Bachy Pieux SAS (France) | IG | 100,0 |
| The Reinforced Earth Company - RECo (États-Unis) | IG | 100,0 |
| Terre Armée Internationale | IG | 100,0 |
| VINCI PLC (Grande Bretagne) | IG | 100,0 |
| Taylor Woodrow Construction | IG | 100,0 |
| VINCI Construction UK | IG | 100,0 |
| VINCI Investment Ltd | IG | 100,0 |
| VINCI Construction Grands Projets | IG | 100,0 |
| Entrepose Contracting | IG | 100,0 |
| Entrepose Projets | IG | 100,0 |
| Entrepose Services | IG | 100,0 |
| Geoclean | IG | 100,0 |
| Spiecapag | IG | 100,0 |
| Cofor | IG | 95,0 |
| Geostock | IG | 90,0 |
| Filiales Europe centrale | IG | 100,0 |
| Prumstav a.s (République tchèque) | IG | 100,0 |
| SMP CZ a.s (République tchèque) | IG | 100,0 |
| Warbud (Pologne) | IG | 99,7 |

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

| | Méthode de consolidation | % d'intérêts |
|--|--------------------------|--------------|
| 2/ Sociétés contrôlées (suite) | | |
| VINCI Construction Terrassement | IG | 100,0 |
| Dodin Campenon Bernard | IG | 100,0 |
| 3/ Sociétés mises en équivalence | | |
| Compagnie d'entreprises CFE (Belgique) | | |
| DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering) | ME | 23,4 |
| Rent A Port | ME | 21,1 |
| Soletanche Freyssinet | | |
| Freyssinet SA (Espagne) | ME | 50,0 |
| Grupo Rodio Kronsa (Espagne) | ME | 50,0 |
| VINCI Construction Grands Projets | | |
| QDVC (Qatar) | ME | 49,0 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction – S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'annexe, le groupe VINCI Construction a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière en Europe, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- ▶ les contrats de construction : comme indiqué dans la note A.3.1.1 de l'annexe intitulée « Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des résultats à terminaison. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre groupe.
- ▶ les tests de dépréciation des actifs non financiers : comme indiquée dans la note A.3.12 de l'annexe intitulée « Goodwill », le groupe VINCI Construction procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2013
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Patrick-Hubert PETIT
Associé

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA
Associé



5, cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : +33 1 47 16 39 00
Fax : + 33 1 47 16 46 26
Internet : www.vinci-construction.com